

RÈGLES DE JEU

FIRE BET®

LA MISE ADDITIONNELLE FIRE BET®

AU CRAPS

À la condition que ce soit indiqué à la table, vous pouvez, en plus de votre mise, faire une mise additionnelle **Fire bet**®. Cette mise doit respecter les limites minimale et maximale indiquées à la table et doit être faite à l'emplacement prévu à cet effet (dans la limite du nombre d'emplacements disponibles sur la table) avant qu'un lanceur effectue son premier lancer. Une mise **Fire bet**® ne peut être retirée (ou indiquée inactive) après que le lanceur a établi un point.

Une mise **Fire bet**® est gagnante et payée selon le tableau de paiement ci-dessous si les modalités suivantes sont respectées :

- 1) Le lanceur établit un « point » et fait le « point », c'est-à-dire qu'il obtient un total de 4, 5, 6, 8, 9 ou 10 (le « point ») en lançant les dés, puis qu'il, lors d'un lancer subséquent, obtient à nouveau le point, et ce, avant qu'un lancer totalisant 7 soit obtenu.
- 2) Chacun des points établis et faits doit être distinct. Dans le cas où le lanceur établit un point et le fait à plus d'une reprise, celui-ci est compté comme un seul point établi et fait.

Tableau de paiement

<i>Nombre de points établis et faits</i>	<i>Paiement</i>
---	------------------------

6 points distincts	1 000 à 1
5 points distincts	250 à 1
4 points distincts	25 à 1

À noter que seul le ratio de paiement le plus élevé est payé sur une mise gagnante.